

Communauté de Communes SAUER – PEHELBRONN

Délégation de services publics de chaufferie biomasse / gaz (intégration du critère environnemental dans l'appel d'offres)

ARTICLE 2 – JUGEMENT DES OFFRES

Les offres seront appréciées au regard des critères de choix ci-après énumérés :

- 1. Le niveau des tarifs – (Coefficient 8), soit 40%**
- 2. La valeur technique de la prestation et notamment l'optimisation des moyens de production – (Coefficient 4), soit 20% :**
 - Le programme prévisionnel de travaux que le Titulaire s'engage à réaliser, au titre du poste P3, sur la durée du marché ;
 - Organisation de la traçabilité
 - Organisation pour limiter les risques techniques et environnementaux, les actions mises en place pour limiter les rejets dans l'environnement.

- 3. La qualité de l'organisation des moyens humains et matériels – (Coefficient 4), soit 20%**

- 3.1 Organisation de l'exploitation et moyens mis en œuvre pour répondre au présent marché

- a. Organisation générale de l'exploitation
 - b. Nombre d'heures prévisionnelles pour :
 - La maintenance préventive
 - La maintenance curative
 - La maintenance sous-traitée,
 - c. Moyens humains affectés au présent contrat, et les moyens mis en œuvre pour promouvoir l'insertion sociale et professionnelle,
 - d. Organisation pour la sécurité des usagers et des techniciens :
 - Organisation
 - E.P.I
 - Plan de prévention

- 3.2 Organisation locale de l'astreinte pour répondre aux délais d'intervention :

- a. L'organisation locale de l'astreinte,
 - b. L'organisation et délais en cas de rupture partielle ou complète d'équipement,

c. Cascade d'astreinte

4. La capacité du candidat à proposer des solutions d'intégrant dans une démarche de développement durable – (coefficient 4), soit 20%

4.1 La filière d'approvisionnement en « biomasse »

a. Provenance de la biomasse et mixité prévisionnelle

➤ Notion de proximité, en privilégiant les filières locales :

- Minimum à 30%
- Note maximale de 0 à 30 km
- Note minimale au-delà de 200 km

b. Notion de qualité (plaquettes forestières issues de forêts Eco-certifiées, déchets bois propres (déchetteries, industries, autres filières locales). Caractéristiques HR en % et PCI, et classement dégressif avec note maximale pour l'utilisation de biomasse de provenance écologique,

- Note maximale à 80% de plaquettes forestières
- Note dégressive par pallier de 10%
- Notion de développement durable et de pérennité des filières,

4.2 L'aspect environnemental

➤ Notion d'énergie grise

➤ Bilan environnemental CO2